Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal -Séance extraordinaire du 28 décembre 2020

Canada Province de Québec Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Renéde-Matane, tenue à huis clos, le lundi, 28 décembre 2020 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire Rémi Fortin
Mmes les conseillères Johanne Fillion
Lyne Gagnon

MM. les conseillers

Berthier Fortin

Regge Vaillenses

Roger Vaillancourt Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme l'adjointe administrative

Joyce Bérubé

La présente séance a dûment été convoquée par Mme l'adjointe administrative Joyce Bérubé en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister. Madame Joyce Bérubé, adjointe administrative, est nommée secrétaire de la séance extraordinaire du 28 décembre 2020.

2020-12-191 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-192 EMBAUCHE – POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – MME JOYCE BÉRUBÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Yvette Boulay, le 2 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Joyce Bérubé au poste de directrice générale et secrétairetrésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT les ententes convenues entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane et Mme Joyce Bérubé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane embauche Mme Joyce Bérubé selon les ententes convenues dans un contrat de travail;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal -Séance extraordinaire du 28 décembre 2020

D'autoriser M. le maire, Rémi Fortin et M. le conseiller Roger Vaillancourt à signer le contrat de travail présenté au conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-193

OFFRE DE SERVICES – PREMIUM CONSEILS INC. – FORMATION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'embauche récente de Mme Joyce Bérubé comme directrice générale et secrétairetrésorière;

CONSIDÉRANT la charge de travail en fin et en début d'année que le poste de direction représente;

CONSIDÉRANT le besoin de formation et de soutien de la nouvelle directrice générale et secrétairetrésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE retenir les services de Premium Conseils Inc. selon l'offre de services offerte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance extraordinaire se tenant à huis clos, il n'y a pas de public.

2020-12-194 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 28 décembre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rémi Fortin	Joyce Bérubé
Président de la séance	Adjointe administrative
	Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent e avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, de municipal du Québec.
Rémi Fortin	Joyce Bérubé
Maire	Adjointe administrative